

ENFANCE VOLÉE, SAVOIR PERDU

Les écoles sont des lieux où les enfants grandissent et acquièrent des connaissances. Mais, dans le monde entier, beaucoup de petites filles vont à l'école dans la peur. Elles craignent pour leur sécurité, elles redoutent les humiliations et les violences, elles espèrent au mieux arriver sans dommage au bout de la journée.

Les écoles reflètent l'état de la société dans son ensemble. Les formes de violence dont les femmes souffrent tout au long de leur vie – violences physiques, sexuelles et psychologiques – sont déjà présentes dans la vie de nombreuses fillettes ou jeunes filles, dans leur école et tout autour.

Tous les jours, elles risquent d'être agressées sur le chemin de l'école, frappées et bousculées dans la cour de récréation, raillées et insultées par leurs camarades de classe, humiliées par les rumeurs qui circulent sur leur compte, de bouche à oreille, sur les portables, par Internet. Parfois, des condisciples les menacent de viol, des enseignants promettent de leur donner de bonnes notes en échange de faveurs sexuelles, des viols sont commis même dans les locaux scolaires. Des châtiments corporels sont parfois infligés au nom de la discipline.

Dans les pays déchirés par la guerre, certains groupes armés capturent des jeunes filles. Il leur arrive d'être blessées ou tuées en se rendant à l'école, ou lors d'une attaque qui vise leur établissement. L'exploitation et les agressions sexuelles posent des problèmes particuliers aux jeunes filles qui vivent dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées.

Des violences contre les filles surviennent dans les établissements scolaires du monde entier et à proximité. Elles ne sont pas infligées seulement par des enseignants, mais aussi par des membres de l'administration, d'autres employés, des élèves, des personnes venues de l'extérieur. C'est ainsi que d'innombrables fillettes ne bénéficient d'aucune scolarité, quittent l'école ou ne participent pas complètement aux activités scolaires.

L'INACTION DES RESPONSABLES

Trop souvent, face aux actes de violence dans les écoles, les autorités choisissent de ne rien faire. Dans de nombreux cas, cette inaction contrevient à la législation nationale ou aux lignes de conduite pour les établissements scolaires. Lorsqu'une jeune fille signale un acte violent, surtout lorsqu'il s'agit de violence sexuelle, c'est souvent son comportement à elle que l'on juge, et non celui de la personne accusée de l'agression.

**DES ÉCOLES
PLUS SÛRES,
UN DROIT
POUR TOUTES
LES FILLES**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**TOUTES LES FILLES ONT LE
DROIT DE FAIRE DES ÉTUDES
DANS UN ENVIRONNEMENT SÛR**

Rien ne peut justifier l'inaction officielle. L'État, pris au sens large, et donc tous les fonctionnaires des services publics – y compris les enseignants et les autorités scolaires – doivent enquêter dans les meilleurs délais sur les violences signalées, infliger aux coupables les peines appropriées, apporter à celles qui ont subi ces actes le soutien nécessaire pour qu'elles se remettent de leurs effets physiques et psychologiques, et prendre des mesures pour que de tels faits ne se reproduisent pas.



© AP Mark Stehlic/APA Photos

Des fillettes sortent d'une école élémentaire à Philadelphie (États-Unis d'Amérique). Le risque de violence est tel que de nombreuses écoles de ce pays doivent avoir recours à des mesures de sécurité : caméras, surveillance policière, détecteurs de métaux.

LA VIOLENCE EMPÊCHE LES FILLES DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE

L'éducation est un droit humain, et les États ont le devoir de veiller à ce que tous puissent avoir accès à l'éducation sans subir de violences. En vertu du droit international, l'État doit assurer au minimum l'accès universel à l'enseignement primaire. Cette obligation n'est pas remplie si les fillettes ont peur d'aller à l'école.

Les États ne peuvent pas alléguer le manque de ressources pour justifier leurs carences face à cette responsabilité. Lorsqu'ils ne répondent pas au problème des violences commises contre les filles dans les écoles, c'est la volonté politique qui fait défaut.

DISCRIMINATION ET VIOLENCE

Certaines jeunes filles sont exposées, dans les établissements scolaires, à un risque de violence encore plus grand. De jeunes lesbiennes, par exemple, subissent à la fois le sexisme et l'homophobie. Elles sont en butte aux violences sexuelles et au harcèlement, davantage que les hétérosexuelles. De jeunes handicapées, outre le

sexisme, connaissent une discrimination liée à leur handicap. Elles sont la cible de moqueries, de traitements brutaux et de violences sexuelles. Elles subissent davantage de violences que les non-handicapées. Les violences qui leur sont infligées prennent souvent une forme plus chronique et plus grave. D'autres aspects de l'identité des filles, notamment leur condition de migrantes, d'orphelines, de réfugiées, leur séropositivité au VIH, leur appartenance à une caste ou à une ethnie, la couleur de leur peau, augmentent le risque de mauvais traitements et influent sur la forme des violences infligées.

Les violences commises contre les filles dans les établissements scolaires résultent d'attitudes discriminatoires. Ces faits graves se généralisent quand on laisse libre cours à des actes moins préoccupants. Il est indispensable d'intervenir rapidement. Les enseignant(e)s doivent agir contre le climat hostile suscité par les insultes, situation qui dégénère souvent jusqu'à favoriser des agressions physiques.

Les jeunes filles qui ont subi des violences, surtout à caractère sexuel, font parfois l'objet de réactions de rejet et d'exclusion de la part de leur famille, de leurs amis, de leur entourage. Les jeunes filles qui sont issues de groupes marginalisés, celles qui manquent de moyens financiers, les lesbiennes, les handicapées, celles qui ont des besoins spécifiques ont souvent plus de mal à porter plainte ou à contacter les services qui pourraient les aider.

DES CONSÉQUENCES PERSISTANTES

Les actes de violence envers les jeunes filles ou fillettes, qui sont cause de peur et de souffrance, entraînent également une dégradation de l'estime de soi, de mauvais résultats scolaires, des infections sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées et des états dépressifs. Celles qui les ont subis sont atteintes dans leur santé physique aussi bien que mentale.

Lorsque la violence met fin aux études d'une jeune fille ou perturbe sa scolarité, les conséquences sont graves, tant pour ses perspectives d'emploi que pour son indépendance financière. Pour les jeunes filles déscolarisées, le risque de mariage précoce est plus grand, ces unions mettant en danger leur santé et leur bien-être. Elles risquent aussi davantage d'être victimes de traite des personnes. Et il existe pour ces jeunes filles un plus grand risque de mourir en couches.



© 2004 Roobon/The Hunger Project-Bangladesh, avec l'aimable autorisation de Photoshare

Lorsque de très nombreuses jeunes filles voient leurs études interrompues, les conséquences sont désastreuses pour elles mais aussi pour l'ensemble de la société. L'éducation aide à échapper à l'engrenage de la violence et de la pauvreté. Mais l'absence de sécurité dans les écoles et aux alentours nuit aux initiatives destinées à renforcer la capacité d'agir des jeunes filles, pour qu'elles puissent se soustraire à des situations violentes et parvenir à sortir du dénuement. L'existence d'un climat de violence envers les fillettes et jeunes filles dans les écoles renforce les stéréotypes liés au genre et pérennise la discrimination en matière de genre, de génération en génération. Le message qui en découle est que la violence contre les filles et les femmes est inévitable, et qu'il n'est pas prioritaire de permettre aux jeunes filles d'obtenir en toute sécurité une éducation de qualité.

En vertu du droit international, l'enseignement primaire devrait être ouvert à tous et gratuit. Ce même droit international oblige également les États à progresser vers l'objectif de la gratuité de l'enseignement secondaire. Pourtant, dans le monde entier, il existe des écoles qui font payer des frais d'inscription, sans parler du coût des transports, des uniformes et des fournitures scolaires. Les frais de scolarité et autres coûts annexes peuvent représenter un obstacle insurmontable sur le chemin de l'éducation. Quand l'argent manque pour financer la scolarité de plusieurs enfants, les familles choisissent souvent de faire faire des études aux garçons plutôt qu'aux filles.

Le VIH/sida est un facteur aggravant des problèmes liés à la violence contre les filles. Les agressions sexuelles peuvent provoquer des infections par le VIH. Les jeunes filles vivant avec le VIH sont exposées à la discrimination. Lorsque la famille compte une personne malade dont il faut prendre soin, on charge souvent de cette tâche une jeune fille, qui est forcée de quitter l'école. Dans de nombreux pays, on manque d'enseignants qualifiés, parce que les maladies liées au sida font des ravages. L'éducation est un élément déterminant de la mobilisation contre la transmission du VIH. La Campagne mondiale pour l'éducation estime que, chaque année, 700 000 nouveaux cas d'infection par le VIH pourraient être évités, si l'enseignement primaire était universel.

Une jeune fille franchit la première ligne d'arrivée lors d'une course scolaire à Dacca, au Bangladesh.

**LES AUTORITÉS
ET LES
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES SONT
DANS
L'OBLIGATION DE
DONNER AUX
FILLES UN
ENVIRONNEMENT
ÉDUCATIF SÛR.**



Ces trois jeunes filles viennent de participer à un rite de passage à caractère symbolique, dans un refuge destiné aux filles qui refusent les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, au Kenya, dans le sud de la province de la Vallée du Rift. La violence est un des facteurs clés qui empêchent les jeunes filles de suivre des études. Elle contribue à un faible taux de scolarisation, à un taux élevé d'abandon du système scolaire, à des mariages et grossesses précoces, au développement des infections sexuellement transmissibles. Décembre 2005

L'ÉDUCATION EST UN DROIT. C'EST AUSSI LE MOYEN DE PARVENIR À BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS.

AUTRES FEUILLETS D'INFORMATION PRODUITS DANS LE CADRE DE CETTE CAMPAGNE :

*Six mesures pour mettre fin à la violence
contre les filles dans les écoles*
Index AI : ACT 77/008/2007

« Pourquoi l'école est-elle trop chère pour moi ? »
Index AI : ACT 77/011/2007

Non à la discrimination, au harcèlement et à la violence
Index AI : ACT 77/012/2007

Face au VIH, l'éducation est vitale
Index AI : ACT 77/013/2007

Pour plus d'information, consultez www.amnesty.org

novembre 2007
Index AI : ACT 77/010/2007

Amnesty International
International Secretariat, Peter Benenson House
1 Easton Street, London WC1X0DW, United Kingdom
www.amnesty.org

Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
pour la version en langue française

NI EXCUSES, NI EXCEPTIONS, NI TERGIVERSATIONS

Amnesty International constate que, dans le monde entier, fillettes et jeunes filles veulent recevoir une éducation. Nous exigeons que les États agissent dans les plus brefs délais pour mettre en œuvre leurs engagements internationaux et rendre les écoles sûres pour les fillettes et jeunes filles. Amnesty International exhorte les autorités et les établissements scolaires, soutenus par les parents, les dirigeants associatifs et les ONG, à prendre les six mesures suivantes :

MESURE 1 : INTERDIRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE ENVERS LES FILLETES ET JEUNES FILLES, notamment les châtiments corporels, les insultes,

la brutalité physique, la cruauté mentale, la violence et l'exploitation sexuelles.
Promulguer et appliquer les lois, règlements et procédures appropriés.

**MESURE 2 : TRANSFORMER LES ÉCOLES EN LIEUX SÛRS POUR LES FILLETES ET JEUNES
FILLES en lançant des plans d'action nationaux contre les violences faites aux filles dans
le système scolaire. Ces plans doivent comporter des lignes directrices pour les écoles,
une formation obligatoire pour les enseignant(e)s et les élèves, la désignation à l'échelon
gouvernemental d'un(e) responsable chargé(e) de la prévention des violences et des
enquêtes à leur sujet et un financement suffisant par des fonds publics. Les établissements
doivent disposer de toilettes et de salles d'eau séparées pour les garçons et les filles, de
dortoirs sûrs, de terrains de jeu et de sport surveillés.**

**MESURE 3 : EN CAS D'ACTES DE VIOLENCE INFLIGÉS À DES FILLETES OU JEUNES FILLES,
recourir à des procédures de signalement confidentielles et indépendantes, engager des
enquêtes efficaces et, le cas échéant, des poursuites pénales, permettre aux victimes de
disposer des services appropriés. Veiller à ce que tous les actes de violence envers des
fillettes ou jeunes filles soient signalés et répertoriés, et à ce qu'aucune personne
reconnue coupable de viol, d'agression sexuelle ou d'autres infractions pénales à l'égard
d'enfants ne soit employée dans une école.**

**MESURE 4 : METTRE SUR PIED DES SERVICES D'ASSISTANCE POUR LES FILLETES ET
JEUNES FILLES VICTIMES DE VIOLENCE, en prévoyant une aide psychologique, des soins
médicaux, des services d'information, de traitement et de soutien en matière de VIH/sida,
une information complète sur les droits sexuels et reproductifs, un appui à la réinsertion
dans le système scolaire des jeunes femmes qui vivent avec le VIH ou qui sont enceintes,
mariées ou mères.**

**MESURE 5 : ÉLIMINER LES BARRIÈRES EMPÊCHANT LES FILLES DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE
en supprimant les frais directs ou indirects en matière d'enseignement primaire, en
rendant les écoles secondaires accessibles à tous, et en créant des programmes en vue
de favoriser la scolarisation des fillettes issues de groupes marginalisés.**

**MESURE 6 : PROTÉGER LES FILLETES ET JEUNES FILLES DES ATTEINTES À LEURS DROITS
en élaborant et en appliquant des codes de conduite à l'intention de l'ensemble du
personnel et des élèves des établissements scolaires. Dispenser au personnel scolaire une
formation relative aux stratégies d'intervention rapide permettant de réagir aux actes de
harcèlement et aux violences envers les fillettes et jeunes filles dans les écoles.**

HALTE À LA VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes qui défendent les droits humains dans plus de 150 pays et territoires.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion. Notre action est en grande partie financée par les contributions de nos membres et par des dons.